

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

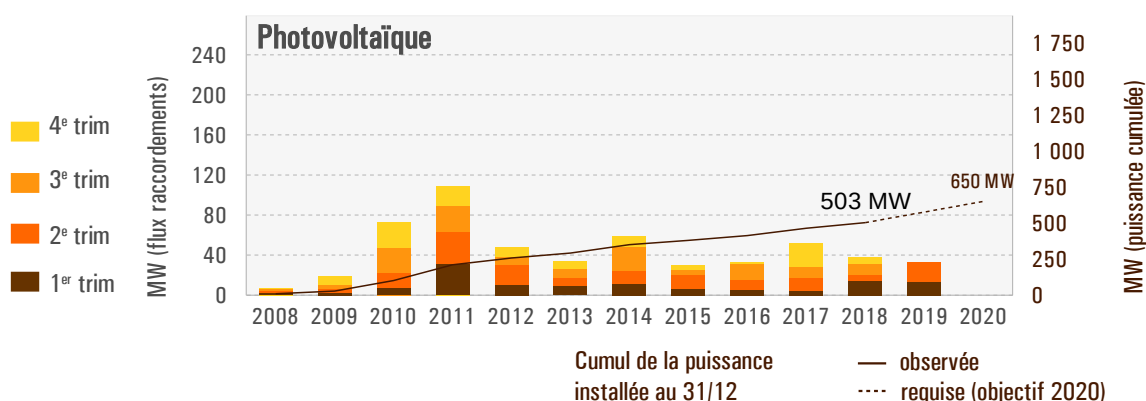
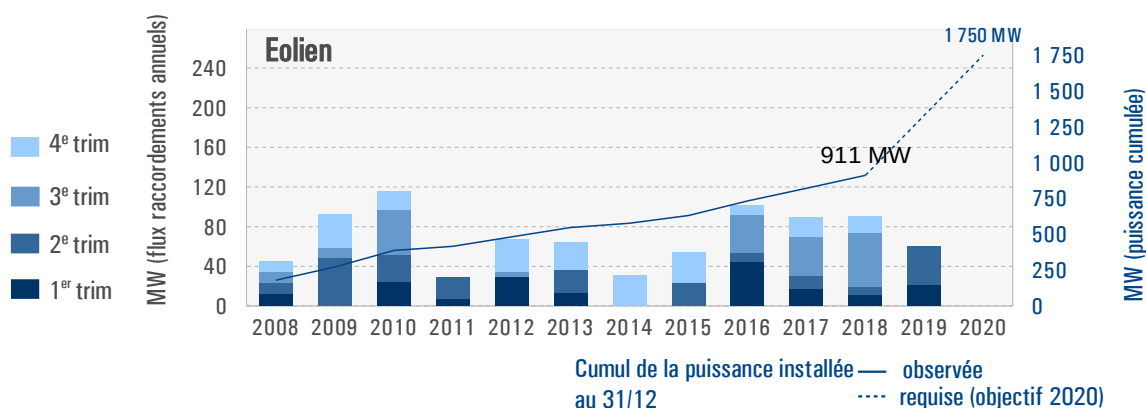
Mission énergie  
et changement  
climatique

Octobre  
2019

## Productions régionales d'électricité éolienne et photovoltaïque au 30/06/2019

	Eolien terrestre					Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs				Production d'électricité depuis le 01/01/2019	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau		Production d'électricité depuis le 01/01/2019
	Autorisés (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau			source Enedis		
	source DREAL		source Enedis		source Enedis		source Enedis	
nb	MW	nb	MW	GWh <sup>(1)</sup>	Nb installations	MW	GWh	
44	54	536	41	383	382	12 972	139	74
49	27	269	14	134	118	9 116	114	67
53	20	195	18	154	152	3 920	41	23
72	14	146	4	37	39	5 608	60	36
85	35	351	28	263	232	13 395	183	114
<b>Région</b>	<b>150</b>	<b>1 497</b>	<b>105</b>	<b>971</b>	<b>923</b>	<b>45 011</b>	<b>536</b>	<b>313</b>

ss : secret statistique



1 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)  
1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)

### **Le projet de loi Energie-Climat est définitivement adopté par le Parlement**

Le 26 septembre 2019, le projet de loi Énergie et Climat a été adopté définitivement par le Parlement. Il décrète l'urgence climatique et fixe l'objectif de la neutralité carbone pour l'horizon 2050.

L'objectif est de réduire notre consommation d'énergies fossiles de 40% d'ici 2030, en lieu et place des 30% qui étaient fixés par la loi. Le Gouvernement confirme aussi ses engagements en mettant dans la loi l'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2022. Le projet de loi met également en place des obligations d'installations de panneaux solaires photovoltaïques sur les nouveaux entrepôts et bâtiments commerciaux, et il facilite l'implantation des projets d'énergie renouvelable en particulier les ombrières sur les aires de stationnement. Il prend de plus des mesures pour accélérer les procédures de déploiement de projets d'énergies renouvelables en consolidant les dispositifs d'évaluation environnementale.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/projet-loi-energie-climat-est-definitivement-adopte-parlement>

### **Solaire photovoltaïque**

#### **Lauréats de la sixième période de l'appel d'offres photovoltaïque au sol**

107 nouveaux lauréats ont été désignés le 5 août 2019 pour la sixième période de l'appel d'offres. Le prix moyen proposé par les lauréats est de 64 €/MWh pour l'ensemble des projets, soit une hausse d'environ 2% par rapport à la période précédente.

Pour chaque famille, le prix moyen proposé par les lauréats est de :

- 59,5 €/MWh pour les installations de plus grande puissance, supérieure à 5 MWc.
- 67,5 €/MWh pour les installations de puissance comprise entre 500 kWc et 5 MWc.
- 88,3 €/MWh pour les installations sur ombrières de parking.

En région Pays de la Loire, 2 projets ont été retenus : la centrale solaire de Chenillé-Champteussé (4,99 MWc) dans le Maine-et-Loire et la ferme solaire La Vieuville (4,99 MWc) en Mayenne.

Retrouvez la liste des candidats retenus sur le site Internet du Ministère de la transition écologique et solidaire :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/solaire#e5>

### **Mise en ligne du tableau de bord de Téo**



Téo, l'Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique, est le fruit d'un partenariat entre la DREAL, la Région et l'ADEME. Officiellement déclarée en janvier 2018, elle regroupe, sous la présidence d'Annick Bonneville, directrice de la DREAL, la Région, l'ADEME, Air Pays de la Loire, RTE, ENEDIS, GRTgaz et GRDF.

Depuis cet été, le tableau de bord des indicateurs de la transition énergétique est en ligne. Ce tableau de bord a vocation à s'étoffer progressivement. Le site diffuse également des fiches territoire, à l'échelle de l'EPCI, pour appuyer les collectivités dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques territoriales.

<https://teo-paysdelaloire.fr/>

La DREAL remercie RTE Ouest, Enedis Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : [Sophie Glâtre](mailto:mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr)  
[mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr)

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Mission énergie et  
changement climatique

5, rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 NANTES cedex22  
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :  
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025